

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/16/2020044430/justel>

Dossier numéro : 2020-12-16/13

Titre

16 DECEMBRE 2020. - Arrêté ministériel établissant la liste pour l'année 2021 avec des dérogations génériques à l'interdiction d'utilisation des pesticides en application de l'article 5, paragraphe 2, de l'arrêté du gouvernement flamand du 15 mars 2013 fixant des règles supplémentaires concernant l'utilisation durable des pesticides en Région flamande pour les activités non agricoles et horticoles et l'élaboration du plan d'action flamand pour une utilisation durable des pesticides (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 07-01-2021 page : 401

Entrée en vigueur : 17-01-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)